

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFFP

777.110 BRD - sal/mol

Berne, le 10 avril 1991

**Visite de M. H.-D. Genscher,
Ministre des affaires étrangères de RFA,
le 29 avril 1991 à Berne**

Travaux de la Conférence
intergouvernementale sur l'Union politique

I Rappel des faits

1. La Conférence sur l'Union politique a été lancée au Sommet européen de Rome, le 14 décembre 1990, en même temps que celle sur l'Union économique et monétaire. L'objectif des Douze est de transformer la CE en Union politique, ce qui est la finalité même de la CE. C'est un objectif ambitieux, car, qui dit Union politique dit aussi politique étrangère et de sécurité commune.
2. Il est difficile de prévoir à ce stade si cette Conférence va déboucher sur une véritable Union politique ou sur l'adoption de réformes institutionnelles, importantes certes, mais qui resteraient en deçà de l'Union politique. Le mandat de négociation donné par le Sommet de Rome à la Conférence est très général et laisse de nombreuses questions ouvertes.
3. Les travaux de la Conférence ne sont pas suffisamment avancés pour qu'il soit déjà possible de tracer les premiers contours de la future Union. Tout au plus peut-on dire que les travaux sur le volet "la politique étrangère et de sécurité" semblent avoir mieux commencé que prévu. Les faiblesses de la CE apparues à l'occasion de la Crise du Golfe semblent avoir joué le rôle d'un catalyseur.
4. Les travaux de la Conférence comportent quatre grands volets. Ce sont les suivants:

- a. renforcement de la légitimité démocratique de la CE, c'est-à-dire du parlement européen: plusieurs propositions sont sur la table. Il est en particulier question d'améliorer les modalités de participation du parlement au processus de décision et d'associer le parlement à la désignation des membres de la Commission.
 - b. politique étrangère: il s'agit principalement de renforcer le cadre institutionnel actuel de la "Coopération politique européenne" et d'unifier le processus de prise de décision. Sur le plan de la sécurité, l'objectif est d'élargir les responsabilités de la CE à des domaines comme le contrôle des armements, le désarmement, les questions ayant trait à la CSCE. Quant à la défense, il est question d'examiner l'idée d'un engagement d'assistance mutuelle de la part des Etats membres et d'essayer de définir un nouveau rôle pour l'Union de l'Europe occidentale (lien entre la CE et l'OTAN).
 - c. citoyenneté européenne : il est surtout question de la concrétiser en prévoyant une participation des citoyens des pays de la CE aux élections du parlement européen dans leur pays de résidence, voire aux élections municipales.
 - d. extension et renforcement de l'action de la CE: il s'agit de prévoir une application plus systématique du vote à la majorité dans la CE et, en même temps, de transférer à la CE certains domaines d'activités qui sont toujours de la responsabilité des Etats membres, tels que l'immigration, la politique des visas, le droit d'asile, etc. Dans ce contexte, il s'agit aussi de mieux tenir compte du principe de subsidiarité.
5. Cette Conférence, qui se déroule parallèlement à celle sur l'Union économique et monétaire, est censée déboucher sur la conclusion d'un traité qui devrait être ratifié par les Etats membres avant la fin de 1992.

Même si la Conférence n'aboutit pas à la création d'une véritable Union politique, elle aboutira certainement à des réformes institutionnelles d'envergure. En tous cas, une chose est sûre, nous allons vers un renforcement du caractère supranational de la CE.